

## CONVOCAATION

L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi 30 septembre 2016 à 20 heures, salle de la mairie.

Le Maire,

---

# Séance du 30 septembre 2016

\*\*\*\*\*

(Compte rendu approuvé par le Conseil Municipal du 28 octobre 2016)

L'an deux mille seize, le trente septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND

**Excusés** : M. Julien MOURLON, M. Pascal REDON

**Absents** : M. Jacques GALLAND, M. Frédéric DUPLEIX, M. Rodolphe MARTIN

**Secrétaire de séance** : M. Jean Marie BERTRAND

### 0) Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour de la présente réunion le point suivant : matériel de la salle polyvalente.

Il soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

L'ajout à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Aucune observation n'est formulée sur le projet de compte rendu. Le Maire le soumet au vote.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2) Résultat du vote des résidents de la section de commune de Chez Villatte (projet de vente d'une partie de la parcelle sectionnaire AT 88)

Conformément à la délibération du Conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2016 (point 3 du compte rendu), les résidents de la section de commune de Chez Villatte ont été consultés, le 10 septembre (vote à la mairie), sur le projet de vente à Mme STEPHAN et M. COLIN d'une partie de la parcelle sectionnaire AT 88 pour y installer l'assainissement individuel de leur maison.

Résultat de la consultation : 10 électeurs inscrits ; 9 votants ; 9 voix en faveur du projet de vente.

Par ailleurs, France Domaine a évalué à 0,5 € le prix de vente/m<sup>2</sup>. Tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

Le Maire invite le Conseil à se prononcer définitivement sur ce projet de vente et lui soumet en conséquence la proposition de délibération suivante :

- accord pour vendre à Mme STEPHAN et M. COLIN une partie de la parcelle AT 88, d'une contenance d'environ 300 m<sup>2</sup> sur une superficie totale de 1 370 m<sup>2</sup>, et dont le bornage aura été effectué préalablement à l'établissement de l'acte de vente ;
- au prix de 0,5 € le m<sup>2</sup>, soit 150 €, tous les frais étant à la charge des acquéreurs ;
- le produit de la vente étant ensuite employé dans l'intérêt de la section de commune de Chez Villatte et prioritairement à l'entretien et à la mise en valeur de ses biens ;
- le Maire étant autorisé à signer l'acte de vente en la forme administrative, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Le Maire fait état de la suggestion émise par un résident de Chez Villatte de consacrer le produit de la vente à l'achat de cache-conteneurs pour les poubelles du hameau. Il s'assurera que cette idée recueille un large assentiment parmi les résidents de la section.

### **3) Travaux d'éclairage dans le bourg**

Le Syndicat départemental des énergies (SDEC) de la Creuse a été chargé par la Commune, dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage, d'installer des luminaires en face de la maison neuve MONTEL/BUSSET et de la maison GASNE (remplacement du candélabre existant) (point 4 du compte rendu de la réunion du Conseil du 28 mai 2016).

Le Maire propose au Conseil d'approuver le plan ci-après de financement définitif des travaux :

- coût total HT des travaux : 2 669,46 €, dont 1 860,67 € pour les appareillages et 808,79 € pour les réseaux ;
- TVA à 20 % : 533,89 €
- coût total TTC : 3 203,35 €
  
- subvention Etat/DETR (35 % du montant HT appareillages) : 651,23 €
- subvention Département/SDEC (80 % sur la part HT réseaux) : 647,03 €
- part HT de la Commune : 1 371,20 €.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le plan de financement proposé est approuvé à l'unanimité.

#### 4) Amendes de police

Le Maire propose au Conseil d'affecter les 366,50 € alloués pour 2016 à la Commune au titre du produit des amendes de police (voir le point 8-j du compte rendu de la réunion du Conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2016) à l'acquisition, pour 541,77 € HT (montant du devis du fournisseur le moins disant), de panneaux de signalisation destinés au chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts (interdiction aux véhicules de plus de 6 tonnes et vitesse limitée à 10 km/h dans la traversée du hameau des Trois-Ponts).

La dotation reçue représenterait ainsi 65,80 % du montant de la dépense subventionnée, soit une proportion conforme à la fourchette requise (entre 20 % et 80 %).

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

L'affectation proposée de la dotation 2016 au titre des amendes de police est approuvée à l'unanimité.

#### 5) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Mme Isabelle CARTON se retire, ne prenant part ni aux débats ni au vote.

Le Maire rappelle que la Commune emploie trois fonctionnaires territoriaux, chacun à temps non complet : une adjointe administrative de première classe (Stéphanie GUINOT) et deux adjoints techniques, tous les deux de deuxième classe (Sébastien CARTON et Estelle CHAULET).

En application des dispositions de l'article 49 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil municipal doit fixer, pour chaque grade, le nombre maximum de fonctionnaires employés par la Commune pouvant être promus au grade supérieur, dès lors qu'ils remplissent les conditions pour être promus.

Ce nombre maximum est déterminé par application, à l'effectif employé remplissant les conditions de promotion, d'un taux maximum de promotion par grade. C'est ce taux que, pour chaque grade, le Conseil doit voter (par exemple, 50 % = au maximum la moitié de l'effectif employé remplissant les conditions pourra être promu ; 100 % = tout l'effectif du grade remplissant les conditions pourra l'être).

Conformément à la loi précitée du 26 janvier 1984 modifiée, le Conseil vote ces taux sous réserve de l'avis du centre de gestion de la fonction publique territoriale dont relève la Commune, autrement dit celui de la Creuse.

Le Maire propose au Conseil de fixer les taux maximum de promotion par grade comme suit :

Cadre d'emploi	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
Adjoint technique	2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>ère</sup> classe	100
	1 <sup>ère</sup> classe	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjoint administratif	1 <sup>ère</sup> classe	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	100

Pour	Contre	Abstention
5	0	0

Les taux de promotion maximum proposés sont adoptés.

#### 6) Création d'un poste d'adjoint technique de première classe

Mme Isabelle CARTON reste hors de la salle, ne prenant part ni aux débats ni au vote.

M. Sébastien CARTON, adjoint technique de deuxième classe, ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de première classe, le Maire, en accord avec la Maire de Mautes (employeur de M. CARTON pour son autre mi-temps), propose de le promouvoir à ce grade supérieur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

A cet effet, il convient de créer un emploi d'adjoint technique de première classe. Si le Conseil en est également d'accord, le poste d'adjoint technique de deuxième classe ne sera pas supprimé, mais laissé vacant, de façon à rester utilisable en cas de besoin ultérieur.

Par voie de conséquence, le tableau des emplois se présentera comme suit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 :

Délibération	Grade	Cat.	Durée hebdomadaire	missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut	Temps de travail	Agent
<b>Filière administrative</b>								
16/11/2007	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	17h00	Secrétariat	...../...../.....	Titulaire	100%	GUINOT Stéphanie
<b>Filière technique</b>								
30/09/2016	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	17h00	Espaces verts Entretiens et réparations	...../...../.....	Titulaire	100%	CARTON Sébastien
16/03/2007	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	17h00	Espaces verts Entretiens et réparations	01/10/2016			
08/07/2006	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	5h00	Entretien des locaux	...../...../.....	Titulaire	100%	CHAULET Estelle

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur ces propositions :

Pour	Contre	Abstention
5	0	0

Les propositions de promotion de M. Sébastien CARTON et de création corrélative d'un poste d'adjoint technique de première classe, avec maintien du poste, désormais vacant, d'adjoint de deuxième classe, sont adoptées.

#### 7) Suppression de la régie des cartes postales

Étant donné l'activité minimale de la régie de vente des cartes postales, le Maire propose au Conseil de supprimer cette régie et de faire don du stock restant de cartes au comité des fêtes.

Pour	Contre	Abstention
4	0	2 Isabelle CARTON Michèle ALOUCHY

La suppression de la régie et le don du stock de cartes postales au comité des fêtes sont adoptés.

### **8) Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de communes d'Auzances-Bellegarde.

La Commune de Saint-Silvain n'est pas concernée par l'assainissement collectif (1 396 abonnés, 90 866 m<sup>3</sup> facturés en 2015, en légère baisse) mais par le service public de l'assainissement non collectif (SPANC), pour lequel environ 2 200 installations ont été contrôlées en 2015.

Les investissements prévus en 2016 pour l'ensemble du service s'élèvent à 3 M€ environ. Au 31 décembre 2015, sa dette atteignait 445 197 €.

Le Maire soumet au vote ce rapport.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Il sera mis en ligne sur le site Internet municipal.

### **9) Concours départemental 2017 de chevaux de trait**

Le Maire explique que la Commune a été approchée pour organiser en 2017 le 28<sup>ème</sup> concours départemental de chevaux de trait (fin août, avec maintien du concours local aux alentours du 15 août ; le 27<sup>ème</sup> concours s'est tenu le 26 août dernier à Dun-le-Palestel). Si ses retombées peuvent assurément être intéressantes, cette manifestation suppose une organisation lourde, une contribution financière non négligeable des finances communales (de 1 000 € à 1 500 €) et une importante mobilisation de toutes les bonnes volontés de la Commune, notamment associatives.

Deux préalables lui semblent donc s'imposer avant de prendre une décision :

- inventorier précisément les obligations et charges qui incomberaient à la Commune et aux associations qui assurent les manifestations habituelles à Saint-Silvain ;
- s'assurer de l'accord de ces associations (comité des fêtes, ACCA, Course de côte de la Tardes, Sylvia, Feydra Tonnerre) pour apporter leur concours à l'organisation, notamment pour les activités d'accueil (bar, repas, etc.).

Une réunion de toutes les parties prenantes (syndicat départemental des éleveurs de chevaux de trait [Valérie LAFONT, notamment], associations de la Commune et municipalité) devrait permettre de lever rapidement ces deux préalables.

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition de démarche.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

La démarche proposée est approuvée à l'unanimité.

La réunion avec toutes les parties prenantes se tiendra le mercredi 26 octobre à 20h à la mairie. Tous les membres du Conseil municipal sont invités à y participer.

### **10) Matériel de la salle polyvalente**

Le Maire soumet au Conseil le tarif de référence (prix d'achat et donc de remplacement facturé en cas de bris ou de disparition) des matériels compris dans la location de la salle polyvalente.

Il lui propose d'approuver ce tarif.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le tarif proposé est approuvé à l'unanimité.

### **11) Questions diverses**

#### ***a) Chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts***

Les travaux, notamment l'empierrement, du dernier tronçon (Barenteix-Les Trois-Ponts) sont terminés. Le géomètre va procéder au bornage de l'ensemble du chemin, depuis l'intersection avec le chemin de Rimareix jusqu'au hameau des Trois-Ponts. Ensuite les actes d'achat et de vente seront établis selon le schéma et aux conditions convenus.

#### ***b) Travaux routiers***

Les travaux de goudronnage des routes de Chez Lucet, de Chez Geline et devant les granges de chez Bardy ont été effectués par le SIVOM. La réfection de la portion de chaussée détériorée entre Chez Bardy et le Chassain a été différée jusqu'à la fin des débardages forestiers en cours à proximité.

#### ***c) Aménagements du bourg***

Les travaux de mise aux normes PMR (sous maîtrises d'ouvrage principale de la Communauté de communes et complémentaire de la Commune) devant l'école et la mairie seront finalement réalisés durant les vacances scolaires de la Toussaint, de même que ceux devant la façade ouest de l'église (évacuation des eaux pluviales).

Les fouilles archéologiques (exécutées par une équipe de l'Institut national de recherches archéologiques préventives [INRAP]) au nord de l'église sont prévues pour le 24 octobre (réunion de préparation le 10 octobre).

L'appel d'offres pour la réfection de la place (nord) de l'église, les aménagements devant la façade sud de l'église et la reconstruction du mur de soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère (actuel restaurant) est en cours de finalisation. Il sera lancé et publié dans le courant d'octobre.

#### ***d) Wifi et chauffage de la salle polyvalente***

Le Wifi public de la salle est pleinement opérationnel.

L'aérotherme, qui permettra un préchauffage rapide la salle, et le renforcement des radiateurs sont installés.

Le nouveau chauffage devrait induire une baisse sensible de la consommation électrique (3 841 kW/h au premier semestre 2016 contre 6 872 kW/h au premier semestre 2015, soit - 44,11 %), et plus encore (effet du nouveau tarif d'achats groupés) des montants facturés (1 182 € contre 2 376 €, soit - 50,25 %).

#### ***e) Boiseries de l'église***

Le retable et les statues classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques sont revenus le 25 août après traitement contre les insectes xylophages par une entreprise spécialisée. Outre l'intervention de l'employé communal pour leur traitement au xylophène, la réfection des autres boiseries, notamment des bancs fermés, a donné lieu à une contribution de la Commune de 471 € (achat de bois) ; pour le reste, cette rénovation a été réalisée grâce au temps et à l'énergie que plusieurs habitants de la Commune ont bien voulu y consacrer.

A l'initiative du premier adjoint, Alain Grass, le Conseil tient à saluer ces contributions bénévoles.

#### ***f) Liste électorale***

Mme Evelyne GIPOULON remplace M. Gabriel SCHMITZ, démissionnaire, en tant que déléguée de l'administration (désignée par le préfet) au sein de la commission administrative de révision de la liste électorale. Mme Josette DEBUYRE a été désignée déléguée suppléante de l'administration. Outre le Maire ou son représentant, la commission comprend également un délégué du président du tribunal de grande instance, M. Paul GALLAND.

La commission se réunira le 17 octobre prochain à la mairie.

#### ***g) Regroupement des communautés de communes***

Finalement, la Creuse comptera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sept intercommunalités, au lieu de quinze actuellement et de quatre prévues initialement dans le schéma de coopération intercommunale (SDCI) proposé par le préfet. C'est le résultat du vote émis, à la majorité requise des deux-tiers, par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 19 septembre dernier, vote que le préfet s'est engagé à entériner.

Saint-Silvain va donc appartenir, comme l'avait souhaité son Conseil municipal dans sa délibération du 1<sup>er</sup> juillet dernier (point 2 du compte rendu), à la nouvelle Communauté de communes (49 communes, 13 900 habitants) qui réunira les trois actuelles communautés de communes d'Auzances-Bellegarde, de Chénérailles et du Haut-Pays Marchois (Crocq). Le conseil communautaire pourra comprendre (droit commun) 61 membres, dont, comme dans la comcom actuelle, un au titre de Saint-Silvain (le Maire), ce qui sera aussi le cas de Bellegarde (deux représentants dans la comcom actuelle).

La première réunion conjointe, à ce stade informelle, de l'ensemble des conseillers communautaires actuels des trois comcom se tiendra le 19 octobre prochain, à l'invitation de celui de la Communauté de communes d'Auzances-Bellegarde (dont le Maire de Saint-Silvain est un des vice-présidents).

#### ***h) VMC du bâtiment de la mairie***

Tombée en panne cet été, la ventilation mécanique contrôlée (VMC) du bâtiment de la mairie (logements, école, mairie, salle des associations) a été remplacée le 20 septembre.

#### ***i) Courriel de M. Olivier BERTRAND***

Le Maire donne lecture du courriel reçu, le 27 juillet, de M. Olivier BERTRAND, à propos des dommages causés à ses plantations forestières par les bovins errants de M. Conny (point 11-c du compte rendu de la réunion du Conseil du 28 mai 2016). M. BERTRAND y déplore que ces dégâts aient été passés sous silence, alors que des mesures de police municipale plus réactives auraient pu permettre, selon lui, de les éviter.

Le Maire rappelle les diligences qu'il a effectuées et les difficultés qu'il a rencontrées pour obtenir que ce bétail, devenu sauvage et éparpillé sur plusieurs communes, soit neutralisé.

S'agissant de la destruction accidentelle, également mentionnée dans ce courriel, du chêne sessile offert par le syndicat des forestiers privés du Limousin, que préside M. BERTRAND, et planté le 1<sup>er</sup> avril dernier par les enfants de l'école, le Maire indique que le cet arbre sera remplacé l'hiver prochain par un plant de la même essence, entouré par une protection plus visible et plus robuste.

#### ***j) Nettoyage des chemins ruraux***

Quelques jours avant une randonnée pédestre qu'elle organisait, Mme BLIN, présidente de l'Association de défense et de mise en valeur des chemins (ADMVC) a contacté le Maire pour que le chemin rural de Saint-Rapt à La Font-la-Vialle soit rapidement débroussaillé. Le tronçon concerné était situé sur la commune de Saint-Silvain-Bellegarde, et François BELLAT, que le Conseil remercie particulièrement, a bien voulu faire le nécessaire en temps voulu avec son épareuse.

La veille de la randonnée, Madame BLIN a de nouveau prévenu le Maire qu'un tronçon était embroussaillé sur la commune de Néoux et lui a demandé de solliciter François BELLAT pour que les marcheurs puissent passer dans son champs à la hauteur du tas de broussailles.

Cette anecdote conduit le Conseil à formuler deux souhaits à l'attention des organisateurs de randonnées pédestres :

- la municipalité devrait être systématiquement informée, et suffisamment à l'avance, des randonnées organisées sur les chemins ruraux de la Commune ;
- les associations de randonneurs devraient contribuer, selon des modalités à convenir avec la Municipalité, à l'entretien des chemins ruraux qu'elles empruntent et dont la Commune ne peut assurer à elle seule le débroussaillage.

#### ***k) Recensement de la population***

L'appel à candidatures pour le recrutement d'un agent recenseur pour les opérations de recensement à effectuer dans la Commune début 2017 est resté infructueux jusqu'à présent (voir point 8 du compte rendu de la réunion du Conseil du 28 mai 2016).

***l) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)***

La dotation de péréquation allouée à la Commune de Saint-Silvain par la Communauté de communes d'Auzances-Bellegarde au titre du FPIC s'élève pour 2016 à 4 946 €, en augmentation par rapport à la dotation 2015 (2 473 €).

***m) Internet haut débit***

Le premier adjoint, Alain GRASS, fait le point sur les travaux de montée en débit pour la Commune de Saint-Silvain :

- les travaux de raccordement par fibre optique enterrée entre le central de Bellegarde et le répartiteur de Chez Taverne devraient être réalisés en octobre ;
- la nouvelle armoire du répartiteur de Chez Taverne devrait être installée fin premier semestre 2017 ;
- l'accès au haut débit pour les abonnés desservis par le répartiteur de Chez Taverne (la plupart de ceux de la Commune) devrait être disponible avant fin 2017 (débit d'au moins 5 mégabits/seconde) ;
- préalablement, la Municipalité informera les abonnés de la Commune des démarches à entreprendre pour bénéficier de cet Internet haut débit.

La séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire

Le Maire

Jean-Marie BERTRAND

Alain BUJADOUX